

**PESTICIDE À USAGE RESTREINT**

**Seulement pour la vente aux et l'application par les applicateurs certifiés de Pêches et océans Canada, le U.S. Fish and Wildlife Service, ou les personnes sous leur contrôle direct dans des programmes approuvés par la Commission de pêcheries des Grands Lacs**

**SEA LAMPREY LARVICIDE  
LAMPRECID®**

**GARANTIE:** 4-Nitro-3-trifluoromethylphenol présente sous forme de sel de sodium à 34.0%

**RESTREINT**

**DANGER**

**POISON**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**NO. D'HOMOLOGATION: 11763 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**VOIR LE PANNEAU GAUCHE POUR DES ÉNONCÉS DE PRÉCAUTION  
SUPPLÉMENTAIRES**

WeylChem US Inc.

2114 Larry Jeffers Road

Elgin SC 29045-9262

États Unis

Tel: (803) 438-4491

**CONTENU NET: 22.72 L**

**PREMIERS SOINS:**

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Aucun antidote efficace : Traiter selon les symptômes.

Le personnel médical doit contacter CHEMTREC à 1-800-424-9300

International : 1-703-527-3887

## **PRÉCAUTIONS**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Pour l'usage par les opérateurs entraînés seulement.

Peut être fatal si avalé ou absorbé par la peau.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Peut produire des brûlures sévères.

Prendre soin en manipulant les formes concentrées de Lamprecid.

Porter une chemise à manches longue, un pantalon long, des bottes de caoutchouc avec des chaussettes, des gants résistant aux produits chimiques, un tablier résistant aux produits chimiques ou une combinaison résistant aux produits chimiques et un écran facial pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage, la réparation et les autres activités de manipulation liées au produit.

Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher le de la gomme, de fumer, ou d'utiliser la toilette.

Les utilisateurs doivent enlever les vêtements ou l'équipement de protection individuel immédiatement si le produit contacte avec la peau par les vêtements trempés ou par un déversement.

Bien se laver la peau et mettre des vêtements propres.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Les utilisateurs doivent enlever l'équipement de protection individuel immédiatement après avoir manipulé ce produit.

Laver l'extérieur des gants avant de les enlever.

Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Ne pas appliquer ce produit de telle façon qu'il puisse entrer en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par la dérive.

## **DANGERS ECOLOGIQUES**

Ce produit doit être employé seulement de la façon autorisée. Ce produit chimique est toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques. Les organismes aquatiques non ciblés pourraient être tués aux taux recommandés sur cette étiquette. Le mode d'emploi doit être strictement suivi pour minimiser des dangers aux organismes non ciblés. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant l'eau de rinçage de l'équipement. Les autorités locales et provinciales appropriées en matière de réglementation des produits antiparasitaires doivent être consultées au sujet des permis d'usage qui peuvent être requis avant que le produit soit appliqué. Les municipalités qui utilisent des cours d'eau qu'il faut traiter, comme des sources d'eau potables, doivent être notifiées du traitement imminent au moins 24 heures avant l'application. Les irrigateurs agricoles qui utilisent des cours d'eau qu'il faut traiter, comme une source d'eau d'irrigation, doivent être notifiés du traitement imminent au moins 24 heures avant

l'application. Les irrigateurs agricoles doivent éteindre leurs systèmes d'irrigation pendant le traitement et pour une période de 24 heures après le traitement.

**ENTREPOSAGE :**

Ne pas contaminer d'eau, la nourriture pour humains, ou la nourriture pour les animaux par l'entreposage ou l'élimination. Les contenants de Lamprecid devraient être entreposés dans un endroit où les renversements ou la fuite du matériel peuvent être contenues. Ce produit doit être entreposé et être étalé à l'écart de la nourriture pour humains ou la nourriture pour les animaux.

**ÉLIMINATION** : Le déversement à ciel ouvert est interdit.

1. Ne pas réutiliser le contenant.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## UTILISATION À USAGE RESTREINT

### AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

### LA NATURE DE LA RESTRICTION

#### POUR L'USAGE PAR DES OPÉRATEURS QUALIFIÉS SEULEMENT

Ce produit doit être employé seulement de la façon autorisée; consulter les autorités régulatrices locales des produits antiparasitaires pour des permis d'usage qui pourraient être exigés. Seulement pour la vente aux et l'application par les applicateurs certifiés de Pêches et océans Canada, le U.S. Fish and Wildlife Service, ou les personnes sous leur contrôle direct dans les programmes approuvés par la Commission des pêcheries des Grands Lacs. Les municipalités qui utilisent des cours d'eau qu'il faut traiter, comme des sources d'eau potables, doivent être notifiées du traitement imminent au moins 24 heures avant l'application. Les irrigateurs agricoles qui utilisent des cours d'eau qu'il faut traiter, comme une source d'eau d'irrigation, doivent être notifiés du traitement imminent au moins 24 heures avant l'application. Les irrigateurs agricoles doivent éteindre leurs systèmes d'irrigation pour une période de 24 heures pendant et après le traitement. Ne peut être utilisé par le personnel non autorisé.

### MODE D'EMPLOI

Les enquêtes de pré-traitement sont toujours effectuées pour déterminer l'abondance des larves de lamproie marines (*Petromyzon marinus*). Toutes les eaux dans le bassin des Grands Lacs et le système du lac Champlain sélectionnées pour le traitement doivent être premièrement analysées sur place pour déterminer la concentration minimale de Lamprocid requise pour tuer les larves de lamproie marine et la concentration maximale qui peut être utilisée sans causer une mortalité excessive d'organismes non ciblés. « L'analyse » est un essai biologique sur des animaux vivants, or l'usage d'une régression multiple liant les résultats des essais biologiques à la détermination sur place du pH, de l'alcalinité et la conductivité totale de la masse d'eau. La concentration de Lamprocid requise pour tuer les larves de lamproie marine peut varier selon la chimie ou la température de l'eau. Mesurer le volume de débit de l'eau et ajouter la quantité de Lamprocid nécessaire à des taux basés sur l'analyse précédente. Appliquer le Lamprocid par des appareils d'application suffisamment précis pour maintenir la concentration déterminée à l'avance. La concentration dans la masse d'eau doit être surveillée soit par l'analyse colorimétrique, la chromatographie gazeuse, ou la chromatographie liquide de haute performance. Ne pas appliquer ce produit par voie aérienne.

Lamprocid® est une marque déposée inscrite de WeylChem Frankfurt GmbH